

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 janvier 2020

Le Président ouvre la séance à 20 heures 30

Absent excusé: 0

Présents : 11.

Le secrétaire de séance est nommé : Arnaud Marignac.

1° - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2019.

2° - Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : projet de nouvelle caserne à Saint-Rome-de-Tarn.

Le projet de cette opération, en instance depuis plus de deux ans, a été présenté par le SDIS le 16 septembre 2019 à Saint-Rome-de-Tarn, lieu où serait construite la nouvelle caserne.

La somme prévisionnelle du projet s'élève à 1.368.600 euros. Les modalités de financement se répartissent pour moitié entre le Conseil Départemental et les communes défendues dont la population concernée s'élève à 2.277 habitants.

Pour la commune de Montjoux (389 habitants) la participation qui fera l'objet d'une convention d'accompagnement financier, au prorata de la population, implique à ce jour, une dépense prévisionnelle de 116.256,82 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 9 voix contre 2 d'entériner cette participation financière et autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

3° - Dénomination de rues.

3.1. A Candas

La nouvelle voie créée entre le Chemin de la Bessière et la Rue de l'Ecole et qui dessert cinq nouvelles parcelles est appelée « Chemin des Bouscaillous ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité.

3.2. A Montjoux

L'espace qui se trouve entre le croisement de la Rue Mons Jovis et la Rue de la Poste et qui comprend la vieille fontaine et l'assiette du monument est appelé « Place Général Vézinet ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte (8 voix pour et 3 abstentions).

4° Agence de Gestion et de développement Informatique (A.GE.DI.)

Il s'agit d'un Syndicat qui gère les données informatiques de la commune.

A la demande de l'administration, une révision des statuts s'impose.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.DI.

- approuve le passage de Syndicat Mixte Fermé en Syndicat Mixte Ouvert

- approuve la modification de l'objet du Syndicat

- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat Informatique A.GE.DI.

5° Frais Notariés.

L'acquisition le 15 février 2013, de la parcelle F n° 891 par un particulier était assortie d'une clause résolutoire, à savoir l'édification sur ce terrain dans un délai maximum de 5 ans, d'une maison à usage d'habitation sinon la commune pourrait demander la rétrocession à son profit.

Le 6 juillet 2018, une délibération a été prise pour exercer cette action résolutoire.

Le propriétaire contacté consent à rétrocéder ce terrain à la commune.

Toutefois la commune consent à prendre à son compte les frais de l'acte de rétrocession.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le maire Jean FROMENT.